



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



L'Agence

**AU SERVICE
DES COLLECTIVITÉS**

et de leurs projets de territoire



“ Je veux un État facilitateur de vos projets

“L’État doit parler d’une voix cohérente, et je souhaite que les administrations et les opérateurs de l’État, comme de la Caisse des Dépôts, soient mis au service des projets des territoires de manière cohérente. Je veux un État facilitateur de vos projets. C’est précisément le rôle que je veux assigner à l’Agence nationale de la cohésion des territoires.”

Emmanuel Macron

Président de la République



“ La mission de l’Agence : conseiller et soutenir

“Je sais à quel point les élus locaux peuvent se sentir seuls face à l’ampleur des défis auxquels ils doivent faire face. La mission de cette nouvelle Agence est de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, particulièrement dans les territoires en difficulté.”

Jacqueline Gourault

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

RAPPROCHER

L'ÉTAT

DES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ÉDITO

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est née le 1^{er} janvier 2020 et résulte d'un engagement pris par le Président de la République à l'occasion de la première conférence nationale des territoires le 17 juillet 2017, celui d'un accompagnement renforcé de l'État pour répondre aux besoins des collectivités territoriales. L'ANCT, structurée par un Conseil d'administration représentant notamment les associations d'élus, porte ainsi un objectif aussi clair qu'ambitieux : vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets de territoire.

Le nom de l'Agence illustre bien la finalité qu'elle porte, celle de renforcer la cohésion territoriale et de lutter contre les fractures. Elle s'adresse pour cela à l'ensemble des collectivités, rurales, urbaines, de la montagne, du littoral, des outre-mer... en déclinant trois grandes missions :

- **la construction d'un accompagnement sur mesure** à travers un appui en matière d'ingénierie lorsque l'offre n'est pas satisfaite localement ;
- **la mise en œuvre de programmes** élaborés au niveau national par le Gouvernement (Action Cœur de Ville, France Services, Territoires d'industrie...);
- **l'élaboration de pactes territoriaux** permettant à l'État et aux collectivités de s'entendre sur un diagnostic puis sur un plan d'action partagé.

Au quotidien, le délégué territorial de l'Agence, c'est-à-dire le préfet, sera votre interlocuteur privilégié et agira pour qu'elle remplisse le rôle qui lui a été octroyé, une porte d'entrée unique, facilitatrice des projets locaux. Ces objectifs de clarté et de lisibilité seront au cœur de notre action.



Caroline Cayeux

Présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires
Maire de Beauvais

Yves Le Breton

Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires



À ces objectifs s'ajoute une ambition d'efficacité pour répondre pleinement aux objectifs qui ont été fixés par le Gouvernement et le Parlement. Ainsi, l'Agence a noué des partenariats avec des opérateurs désignés par le législateur (Ademe, Anah, Anru, Cerema et Banque des Territoires) afin d'élargir son cadre d'intervention et répondre aux attentes du terrain. Dans la déclinaison de son volet ingénierie notamment, l'ANCT ne s'inscrit pas en concurrence avec les structures locales existantes mais bien en complémentarité lorsque l'offre pourrait ne pas être satisfaite, selon un principe de subsidiarité.

Ce guide de présentation de l'Agence nationale de la cohésion des territoires vous présente les missions, les programmes mis en œuvre, le « cousu main » pour satisfaire vos besoins locaux et œuvrer ainsi, ensemble, pour une cohésion renforcée de nos territoires.

ÉLUS,

VOUS AVEZ DES PROJETS,

NOUS AVONS DES SOLUTIONS!

Comment saisir l'ANCT dans
votre département



ÉLU LOCAL



PRÉFET

Délégué territorial
de l'ANCT



3 MODALITÉS D'INTERVENTION POUR L'AGENCE

Mon projet
est complexe

Le préfet met en
place un groupe projet
dédié pour trouver
des solutions sur mesure
avec l'Agence

Mon projet
**s'inscrit dans un
programme national
de l'Agence**

L'Agence applique
la méthodologie
du programme

Mon projet
**fait l'objet d'un contrat
ou d'un pacte territorial**

L'Agence mobilise
son ingénierie et
un appui renforcé
pour la réalisation
des actions



MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

UN ACCOMPAGNEMENT

DE PROJETS SUR MESURE

Un soutien cousu-main aux projets

.....

Objectifs

Pour vos projets complexes pour lesquels il n'existe pas localement d'offre d'ingénierie adaptée, l'Agence mobilise des ressources de l'administration centrale et des opérateurs de l'État en complément de l'expertise des préfectures et des services déconcentrés ainsi que de l'ingénierie locale, au bénéfice des collectivités territoriales.

Territoires ciblés

Communes, EPCI, départements, régions, territoires prioritaires d'intervention de l'Agence.

Offre de services

Le comité de suivi de projets de l'ANCT, réuni régulièrement en fonction des remontées par les préfets, examine et décide de l'accompagnement adapté à chaque projet.

Type d'accompagnement : assistance à maîtrise d'ouvrage publique (analyse des dynamiques territoriales, études, montage, financement de projets), maîtrise d'ouvrage de projets immobiliers, mobilisation des expertises requises en ingénierie de projet, capitalisation et banque d'expériences.

Champs d'intervention : revitalisation commerciale,

développement économique, accès aux services publics et à la santé, numérique, mobilité, transition écologique et énergétique, renouvellement urbain, habitat, tourisme, accès aux fonds européens...

Modalités d'intervention : le demandeur sollicite le délégué territorial de l'Agence, qui évalue et qualifie le besoin en lien avec le demandeur. Si la demande ne peut être satisfaite en recourant à l'ingénierie locale, elle est transmise à l'équipe nationale de l'Agence, qui identifie dans son vivier d'experts l'interlocuteur en mesure de répondre au besoin de la collectivité. L'expert désigné intervient sous mandat de l'Agence dans le cadre d'une convention entre la collectivité, l'Agence et tout partenaire mobilisé. L'expert assurera la mise en place d'une démarche de résultat afin de permettre le suivi de l'exécution du projet et d'en évaluer l'impact sur le territoire et le quotidien de ses habitants.

Exemples de thématiques : aide à l'élaboration d'un projet de territoire, appui au cadrage et au financement de projets.

Partenaires

État, Cerema, Banque des Territoires, BPI France, chambres consulaires et partenaires privés, agences publiques.

Les Fabriques prospectives pour anticiper les transitions

Les Fabriques prospectives visent à articuler réflexion à long terme et recherche de solutions à court terme. Pour accompagner des groupes de 4 à 8 territoires volontaires dans l'élaboration de stratégies adaptées aux transitions écologique, économique, démographique et des modes de vie, l'Agence pilote et finance, en tout ou partie, des prestataires qualifiés pendant un an.

TERRITOIRES CIBLÉS

Communes, EPCI, départements, régions, territoires prioritaires d'intervention de l'Agence.

OFFRE DE SERVICES

- Accompagnement sur mesure de chaque territoire.
- Mobilisation d'un groupe de travail.
- Animation de séminaires.
- Production d'une feuille de route ou d'un plan d'action.
- Propositions d'évolutions législatives ou réglementaires.

PARTENAIRES

Associations d'élus, ministères, opérateurs de l'État.

L'appui à l'élaboration de projets de territoire

.....

Objectifs

L'Agence accompagne les territoires faiblement pourvus en ressources en ingénierie et confrontés à des enjeux de transition économique, industrielle, environnementale ou démographique, dans la conception de leur projet global de territoire.

Territoires ciblés

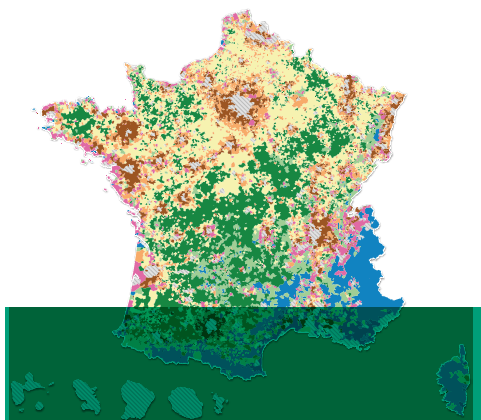
Communes, EPCI, PETR, départements, territoires prioritaires d'intervention de l'Agence.

Offre de services

Type d'accompagnement : analyse territoriale, assistance à maîtrise d'ouvrage publique, mise à disposition d'outils d'analyse et de territorialisation des données.

Champs d'intervention : analyse des dynamiques territoriales, diagnostic des atouts et faiblesses du territoire, accompagnement aux processus de concertation, définition d'orientations stratégiques déclinées en plan d'action.

Modalités d'intervention : le demandeur sollicite le délégué territorial de l'Agence, qui évalue et qualifie le besoin en lien avec le demandeur. Si la demande ne peut être satisfaite en recourant à l'ingénierie locale, elle est transmise à l'équipe nationale de l'Agence, qui mobilise, en tant que de besoin, les ressources internes ou des prestataires externes en mesure de répondre au besoin de la collectivité. Le ou les prestataires désignés interviennent sous mandat de l'Agence dans le cadre d'une convention entre le demandeur, l'Agence et l'expert désigné. Ceux-ci agissent sur mandat du préfet, délégué territorial de l'Agence, et en lien étroit avec les services territoriaux de l'État. Son action est conduite en coordination avec les autres services régionaux et départementaux (agences techniques départementales, CAUE, agences d'urbanisme...). Une démarche de résultat sera mise en place afin de permettre le suivi de l'exécution du projet et d'en évaluer l'impact sur le territoire et le quotidien de ses habitants.



L'analyse des dynamiques territoriales

Afin de cibler au mieux les besoins et enjeux des territoires, l'ANCT propose de mettre à disposition des délégués territoriaux les connaissances, les analyses territoriales et les outils produits régulièrement par l'ANCT :

- mise à disposition de données, d'indicateurs, de typologies de territoires, d'analyses à différentes échelles et sur le temps long;
- production de rapports et de publications;
- fourniture de cartes interactives; d'outils d'analyse et de data-visualisation.

Il s'agit également de développer des communautés de travail avec les acteurs dans les territoires par l'animation du Carrefour des observatoires territoriaux, facilitant le partage des analyses, méthodes et bonnes pratiques.

Parmi les outils mis à disposition : la cartothèque sur le site de l'ANCT (agence-cohesion-territoires.gouv.fr), le SIG Ville (sig.ville.gouv.fr), le site de l'Observatoire national de la politique de la ville (onpv.fr) ainsi que le portail de l'Observatoire des territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr).

* Carte : typologie des campagnes

Le partage d'expertise entre territoires

Les territoires sont aujourd'hui détenteurs d'une expertise de grande valeur, car fortement associée à des sujets émergents : conception et gestion optimisées de la voirie et des espaces publics, biodiversité, revitalisation des centres-villes, mobilité, services à la personne, mise en place des circuits courts, déchets utilisés comme une ressource... Autant de domaines très concrets où l'innovation est portée par les collectivités. Un enjeu de la cohésion des territoires est le partage de cette expertise. L'ANCT, avec ses partenaires, met en place une offre de services inédite.

OBJECTIFS

- Offrir aux territoires dépourvus d'ingénierie ou d'expertise sur un sujet particulier un accès facilité à une information concrète ainsi qu'à un appui (ponctuel ou approfondi).

La projetothèque

Retrouvez tous les projets de l'ANCT du plus petit au plus grand sur notre site Internet :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Une source d'inspiration, des contacts avec d'autres collectivités et une communauté de projets vivante et en perpétuel renouvellement.

OFFRE DE SERVICES

- Faciliter le mécénat d'expérience entre collectivités par la création d'une plateforme de mise en relation et d'appui.
- Soutenir systématiquement les initiatives de collectivités visant à accompagner d'autres collectivités.
- Mettre en place un dispositif d'essaimage de l'innovation sociale entre territoires (en s'appuyant notamment sur le Carrefour des innovations sociales).
www.carrefourdesinnovationssociales.fr



La redynamisation commerciale

À défaut d'initiative privée praticable, l'ANCT peut prendre la maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières destinées à la redynamisation des commerces, qu'elle finance en fonds propres en partenariat avec les collectivités concernées. Elle assure la gestion et l'exploitation de l'équipement restructuré, afin de pérenniser l'activité sur le long terme. À l'issue d'une période de stabilisation pendant laquelle l'équipement est géré et exploité par l'Agence, il est cédé à un investisseur privé. Ce modèle économique est exigeant. Aussi, l'offre de services de l'Agence intègre l'expertise et le conseil aux collectivités locales sur le champ de l'immobilier à vocation économique, même si l'ANCT n'intervient pas comme promoteur investisseur *in fine*.

DES PROGRAMMES

D'INTERVENTION

TERRITORIALISÉS

L'Agence, grâce à ses programmes d'intervention, met à disposition des collectivités des outils et, si nécessaire, des moyens supplémentaires pour un développement des territoires au plus près des besoins. Par ailleurs, elle engage des démarches d'évaluation des résultats des actions mises en œuvre afin de mesurer l'efficacité de son intervention sur les territoires et de son impact dans le quotidien des habitants.

LES PROGRAMMES DE L'AGENCE CORRESPONDENT
À TROIS POLITIQUES PUBLIQUES :



TERRITOIRES
ET RURALITÉS



POLITIQUE
DE LA VILLE



NUMÉRIQUE

Action Cœur de Ville



Objectifs

Doté de 5 milliards d'euros, le programme Action Cœur de Ville est un plan national de soutien au développement de 222 villes « moyennes » en investissant prioritairement dans la revitalisation des cœurs de ville. Il traite simultanément des enjeux de rénovation de l'habitat et du patrimoine, de vitalité commerciale, d'offre de services, de mobilité, de formation et d'enseignement supérieur, de cadre de vie et de transition écologique.

Territoires ciblés

222 villes, de métropole et d'outre-mer, ont été sélectionnées en raison de leur rôle irremplaçable de centralité pour l'ensemble de leur territoire.

Offre de services

- Accompagnement à la définition d'un projet de territoire et simplification des démarches de conduite de projet.
- Financements des projets grâce à des aides Action Cœur de Ville mises en place par les partenaires financeurs du programme et l'État.
- Animation d'une communauté professionnelle

Action Cœur de ville.

- Mise en place des opérations de revitalisation du territoire (ORT) ainsi que du dispositif fiscal Denormandie dans l'ancien pour les villes bénéficiaires du programme.

Partenaires

Les financeurs : État, Banque des Territoires, Action Logement, Agence nationale de l'habitat. Pour l'accompagnement : Plan urbanisme construction architecture (Puca), Cité de l'architecture et du patrimoine, les régions et/ou départements, et de nombreux acteurs publics et privés (Cnam, Cerema, Ademe, les agences d'urbanisme, CCI France, Assemblée permanente des chambres de métiers...).



France Services



Objectifs

Les structures France Services sont des lieux d'accueil physique de proximité, professionnels et de qualité pour accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives.

Le programme France Services mobilise 230 millions d'euros de la part de l'État et des opérateurs partenaires sur quatre ans (2019-2022), dans l'objectif de déployer plus de 2000 structures sur l'ensemble du territoire.

Territoires ciblés

Communes, EPCI, départements.

Offre de services

Pilotage du programme en lien avec les préfetures de département, accompagnement au déploiement de structures France Services, coordination des partenaires et animation du programme et des agents.

Partenaires

État, Banque des Territoires, La Poste, Pôle emploi, MSA, Cnaf, Cnav, Cnam, ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Action et des Comptes publics, collectivités territoriales, autres partenaires.





Territoires d'industrie



Objectifs

« Territoires d'industrie » est un programme de reconquête industrielle des territoires à forte dimension industrielle. Animé localement par un binôme élu-industriel, il vise à lever les freins au développement de l'industrie sur quatre axes : attirer, recruter, simplifier et innover. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les régions, qui sont chargées de son pilotage. L'État s'inscrit en facilitateur.

Territoires ciblés

La liste des territoires d'industrie n'est pas figée : ils sont aujourd'hui 148 en métropole et en outre-mer. Dans le respect du principe national de ciblage, les comités de pilotage régionaux peuvent ajuster la carte, pour prendre en compte les spécificités territoriales.

Offre de services

Une vingtaine d'engagements de l'État et de ses opérateurs, pour 1,3 milliard d'euros, sont mis à la disposition des territoires :

- attractivité (financements à l'ingénierie de la Banque des Territoires, foncier industriel, requalification des friches, un coach international Team France pour chaque territoire, programme accélérateur de la BPI);
- recrutement (expérimenter le volontariat territorial en entreprise – VTE –, mobilisation du PIC);
- innovation (déploiement des antennes locales des « centres d'accélération » pour accompagner à la transformation des PME vers l'industrie du futur, mobilisation du volet « filières » du PIA régionalisé, 10 000 diagnostics « industrie du futur »);
- simplification (France expérimentation, rescrit environnemental, certificat de projet).

Partenaires

État, régions, intercommunalités, Banque des Territoires, Business France, Pôle emploi, BPI France, Ademe, Apec, Action Logement.

Petites villes de demain

Objectifs

Petites villes de demain consiste à apporter aux villes les moyens, les outils, les connaissances, les partenaires... nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisé.

Territoires ciblés

Les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur le territoire qui les environne et en situation de fragilité économique, sociale, démographique...

Offre de services

L'ANCT simplifie l'accès des porteurs de projets aux différentes aides proposées. Elle apporte davantage de moyens à la collectivité pour mener à bien ses actions de revitalisation. Elle donne accès à un réseau professionnel étendu, pour favoriser l'innovation et le partage d'expériences.

Partenaires

État, régions, départements, intercommunalités, Banque des Territoires, Anah, Cerema... et les signataires actuels et à venir de la lettre d'engagement à contribuer au programme.



Ruralités

.....

Objectifs

L'ANCT intervient auprès des territoires ruraux *via* la coordination de l'« agenda rural », qui constitue la feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité, et le déploiement des contrats de ruralité. L'agenda rural vise à favoriser le développement des territoires ruraux et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans une démarche interministérielle.

Territoires ciblés

Communes, EPCI, pôles d'équilibre territorial rural (PETR), syndicats mixtes de type pays.

Offre de services

L'ANCT pilote la démarche nationale d'agenda rural et assure le suivi de la mise en œuvre des mesures au niveau interministériel.

Depuis septembre 2019, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre :

- soutien aux petites lignes ferroviaires;
- recrutement de médecins salariés dans les zones sous-dotées, et notamment rurales;
- installation de 33 campus connectés en zones rurales;
- implantation de 200 micro-folies, tiers-lieux culturels;
- déploiement de la Boussole des jeunes, plateforme en ligne d'information pour les jeunes en matière de mobilité, d'orientation, de formation, etc.

L'ANCT elle-même met en place certaines mesures, notamment en faveur du commerce, des tiers-lieux, de la mobilité des jeunes ou de la réussite scolaire des élèves ruraux. Elle accompagne également les collectivités territoriales dans leurs démarches contractuelles ou leurs projets de coopération avec d'autres territoires.

Au niveau national, l'Agence assure le suivi de la première génération de contrats de ruralité en cours (2016-2020) et prépare la suivante, en lien avec les partenaires du programme. Les délégués territoriaux accompagnent les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur projet de territoire et la structuration du contrat de ruralité.

Partenaires

État, régions, collectivités territoriales, associations pour le développement rural.

Une action qui s'inscrit dans l'agenda rural

L'action de l'ANCT vis-à-vis des territoires ruraux s'inscrit dans le cadre de l'agenda rural, qui vise à réduire les inégalités territoriales dans la durée. Ce plan d'action gouvernemental comporte plus de 170 mesures pour redynamiser les territoires ruraux en matière de commerces, mobilités, déserts médicaux, tiers-lieux, éducation, jeunesse... Cette initiative participe de la démarche d'agenda rural européen des États membres de l'Union européenne et de la Commission européenne. La France est le premier pays à soutenir cette initiative, à l'instar de l'agenda consacré aux enjeux urbains.





Et aussi un programme Montagne...

.....

L'ANCT agit au bénéfice des territoires de montagne en :

- perpétuant son soutien aux politiques de massif *via* les commissaires de massif et les dotations en appui des contrats de plan interrégionaux de massif;
- mettant à la disposition de ces territoires sa capacité d'ingénierie, sa politique numérique, ses programmes, comme France Services;
- portant des actions spécifiques et à forte valeur ajoutée nationale, en concertation avec les acteurs.

Un programme entièrement dédié à la montagne sera développé. Les territoires de montagne étant particulièrement exposés au changement climatique, sous toutes ses formes (tourisme, gestion des différents usages de l'eau, évolution des écosystèmes naturels et agricoles), ce programme contribuera notamment à la réorientation de leurs stratégies touristiques et les accompagnera dans la construction de nouveaux modèles de développement.

... en lien avec le Conseil national de la montagne

Au niveau national, l'ANCT s'appuie sur le Conseil national de la montagne, instance de concertation sur l'avenir de la montagne, placée auprès du Premier ministre, qui a pour mission de favoriser la coordination de l'action publique par ses avis et propositions.

Au niveau local, elle agit en concertation avec les comités de massif, présidés par les préfets de région coordonnateurs de massif, qui définissent les objectifs et les actions pour le développement, l'aménagement et la protection des territoires et favorisent la coordination des actions publiques.

Les commissariats de massif de l'ANCT

Pour prendre en compte la gouvernance spécifique prévue par la « loi Montagne » et accompagner la mise en œuvre de la politique de la montagne au niveau de chaque massif (Alpes, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges, Corse, Guadeloupe, Hauts-de-La Réunion et Martinique), l'État a adapté son organisation avec la fonction de préfet de région « coordonnateur de massif » et celle de commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif (Alpes, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges).

Les commissariats de massif sont des relais territoriaux des missions et actions de l'Agence en matière de développement et d'équilibre des territoires. L'ANCT assure l'animation du réseau des commissaires de massif.



Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique

.....

Objectifs

Le programme a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants dans ses différentes dimensions et en synergie avec les autres programmes. Il vise à soutenir les collectivités territoriales qui déploient des projets locaux dans les domaines suivants : renouvellement urbain, logement, mobilité et tranquillité publique. Afin de poursuivre les orientations gouvernementales, il accompagne les territoires les plus en difficulté dans l'élaboration de leur stratégie de développement local, dans une logique intégrée et associant les habitants. En complément des moyens budgétaires nationaux (crédits d'intervention et d'investissement, dépenses fiscales), il aide à la mobilisation des fonds européens en faveur des quartiers et valorise les pratiques urbaines innovantes.

Territoires ciblés

Les quartiers politique de la ville.

Offre de services

En complément des moyens financiers mobilisés tant au niveau national que local, le programme vient en appui des réseaux de terrain pour :

- accompagner le déploiement des stratégies locales dans les champs du logement, du renouvellement urbain et de la mobilité ;
- renforcer les politiques locales de sécurité urbaine ;
- faciliter la coordination des acteurs locaux dans le développement des projets de renouvellement urbain intégré ;
- identifier les financements complémentaires pour le développement des projets.

Partenaires

État, Anru, Anah, Ademe, Action Logement, Union sociale pour l'habitat, Banque des Territoires, collectivités territoriales.



Le Conseil national des villes (CNV)

Instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions de la politique de la ville présidée par le Premier ministre et coprésidée par deux vice-présidents, le CNV permet un dialogue entre l'État et les acteurs locaux et nationaux de cette politique grâce à la composition de ses membres : à la fois élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées et habitants des quartiers prioritaires. Il est consulté sur les projets de loi comportant des dispositions relatives à la politique de la ville et à la lutte contre les discriminations ; il suit les modes de gouvernance de cette politique et notamment les nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants ; il contribue à la définition du cadre et des orientations des relations contractuelles entre l'État et les collectivités territoriales. Retrouvez les avis et recommandations du CNV sur la page dédiée de notre site Internet : <https://www.cget.gouv.fr/territoires/quartiers-de-la-politique-de-la-ville/conseil-national-des-villes>





Éducation et petite enfance

.....

Objectifs

Dans les quartiers politique de la ville (QPV), le programme « Éducation et petite enfance » contribue à la définition, à la conception et au suivi des politiques publiques visant à accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours de réussite scolaire et éducative.

À ce titre :

- il déploie et finance des dispositifs en direction des QPV : programme de réussite éducative (PRE), cordées de la réussite, école ouverte, la plateforme des stages...;
- il participe à la mobilisation pour les QPV de dispositifs pilotés par différents opérateurs comme par exemple les mesures de la convention d'objectifs et de gestion (COG) mise en œuvre par la Cnaf, ou bien sur des grands enjeux tels que la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire;
- il pilote des démarches expérimentales à l'échelle des territoires : les cités éducatives.

Territoires ciblés

Les quartiers politique de la ville.

LES DISPOSITIFS PHARES

- Mon Stage de 3^e
- Les Cités éducatives
- Le programme de réussite éducative



Offre de services

- Cofinancement de dispositifs et plans d'action.
- Accompagnement à la définition d'un projet de territoire et simplification des démarches de conduite de projet.
- Mobilisation et orientation des moyens d'intervention de l'État et de ses opérateurs pour faciliter la résolution des problèmes.
- Animation d'une communauté professionnelle.
- Formation des acteurs.

Partenaires

Collectivités territoriales, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, grands réseaux associatifs dans le champ de l'éducation.



Emploi, formation et développement économique

.....

Objectifs

Le programme « Emploi, formation et développement économique » vise à garantir aux habitants des quartiers relevant de la politique de la ville l'égalité d'accès aux dispositifs de formation professionnelle, d'emploi et de développement économique.

Il a pour objectifs le développement des dispositifs à destination des habitants des quartiers (Emplois francs notamment), la formation professionnelle des actifs les moins qualifiés, le doublement du nombre d'apprentis, le soutien à la revitalisation des centres de quartier, le développement de l'économie sociale et solidaire et l'engagement des entreprises en faveur des habitants.

Territoires ciblés

Les quartiers politique de la ville.

Offre de services

En plus du soutien aux actions locales et nationales (acteurs associatifs, entreprises et institutions publiques) qui œuvrent pour insérer durablement dans l'emploi les populations qui en sont les plus éloignées, le programme fournit un appui aux collectivités territoriales et aux intervenants de terrain :

- il facilite la coordination des parties prenantes des politiques de l'emploi à l'échelle locale dans le cadre des Cités de l'emploi;
- il développe l'ingénierie de projets et l'identification de financements adéquats en matière de formation professionnelle;
- il mobilise les entreprises partenaires du PaQte au service des projets locaux;
- il soutient l'entrepreneuriat et la revitalisation économique des quartiers.

Partenaires

État, collectivités locales, Pôle emploi, Banque des Territoires, BPI France, Anru, Cerema.

LES DISPOSITIFS PHARES

- Les Cités de l'emploi
- Le PaQte
- Les Emplois francs





Soutien à la vie associative et médiation sociale

.....

Objectifs

Les associations constituent un maillon important de l'action publique dans les QPV. L'objectif est d'aider ces acteurs essentiels à se structurer et à essaimer par :

- le renforcement de l'ingénierie territoriale dédiée au développement des projets associatifs;
- l'optimisation du processus de subventionnement et la pérennisation des financements;
- l'offre d'un système de gestion informatique intégré et partenarial.

Territoires ciblés

Quartiers politique de la ville, quartiers de reconquête républicaine.

Offre de services

- Renforcement de l'ingénierie territoriale dédiée au développement des projets associatifs : formation, appui et outillage des acteurs locaux; gestion conjointe des dispositifs adultes-relais (5000 postes) et postes Fonjep (1520 postes); déploiement de nouveaux moyens dans le domaine de la médiation sociale; animation de la démarche de contrôle de l'emploi des subventions.
- Optimisation du processus de subventionnement et pérennisation des financements : simplification du dépôt des 29 000 demandes de subventions politique de la ville; expérimentation du financement global du projet associatif; développement des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO); raccourcissement des délais d'engagement et de paiement des subventions; aide à l'emploi d'adultes-relais et de postes Fonjep; aide à la structuration des associations de proximité dans le cadre de l'appel national à manifestation d'intérêt (AMI) #Tremplin Asso; généralisation de la démarche « budget intégré » pour l'égalité femmes-hommes.



- Offre d'un système de gestion informatique intégré et partenarial : dématérialisation des processus de gestion partenariale de la politique de la ville grâce au développement du portail Dauphin et généralisation de son utilisation; déclaration réglementaire annuelle de l'ensemble des subventions versées dans le cadre de la politique de la ville sur data.gouv.fr.

Partenaires

Services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, ministères, caisses d'allocations familiales, et autres cofinanceurs partenaires de la politique de la ville.



Lien social et image des quartiers

.....

Objectifs

Ce programme vise à soutenir la lutte contre les différentes formes d'assignation auxquelles sont confrontés les habitants des quartiers politique de la ville. Le maintien et le développement du lien social se concrétisent par :

- l'impulsion et l'accompagnement de la mise en œuvre d'actions dans les champs de la culture, la santé, le sport, l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations;
- l'appui à la participation des habitants notamment par le soutien pérenne des conseils citoyens et des dispositifs visant à faire des habitants les premiers acteurs de la transformation de leur territoire;
- la promotion de l'image des quartiers pour contribuer à rendre visibles les habitants des quartiers prioritaires et la richesse de leurs initiatives.

Territoires ciblés

Les quartiers politique de la ville.

Offre de services

- Appui à la recherche de cofinancements.
- Mobilisation d'outils d'ingénierie :
 - diagnostics stratégiques territoriaux,
 - formations,
 - accompagnement à l'élaboration de stratégies territoriales.

Partenaires

Services et opérateurs de l'État, associations, collectivités territoriales.

Grande Équipe de la réussite républicaine

.....

Objectifs

La Grande Équipe de la réussite républicaine (GERR) a pour ambition de promouvoir une nouvelle méthode d'animation territoriale, afin de mobiliser et fédérer tous ceux qui agissent dans les quartiers (habitants, élus, associations, entreprises, services des collectivités et de l'État). Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des acteurs et de leur donner les moyens de déployer de façon très concrète la politique de la ville et notamment les mesures de la « mobilisation nationale » afin qu'elles produisent des effets tangibles pour l'ensemble des habitants des quartiers.

Territoires ciblés

Les quartiers politique de la ville.

Offre de services

La Grande Équipe de la réussite républicaine met à disposition :

- une offre d'accompagnement, d'animation et de formation des réseaux d'acteurs de la politique de la ville dans les territoires;
- une plateforme collaborative afin de renforcer l'accès à l'information, de favoriser le partage, la mise en réseau et l'émergence de nouvelles communautés d'acteurs au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires;
- une offre de formation « Valeurs de la République et laïcité ».

Partenaires

Associations nationales d'élus et de professionnels de la politique de la ville, collectivités territoriales, autres agences de l'État et opérateurs.



Programme européen Urbact



Objectifs

Urbact est un programme de coopération destiné aux villes européennes visant à favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour un développement urbain durable. Il permet aux villes de travailler en réseau sur une thématique commune et de renforcer leur capacité à développer des politiques et des plans d'action intégrés avec une approche participative.

Territoires ciblés

Les villes des 27 États membres de l'Union européenne, de la Norvège et de la Suisse, sans limite de taille et de population.

Offre de services

- Financement sur appel à projets européen de réseaux de villes européennes qui échangent sur une problématique commune avec développement par chacune des villes des réseaux d'un plan d'action intégré sur une durée de deux ans et demi.
- Accompagnement des villes pour le transfert de bonnes pratiques sur appel à projets européen.
- Accès à une communauté de pratiques et un centre de ressources sur les grandes thématiques urbaines (changement climatique, habitat et cadre de vie, développement local et vitalité des centres-villes, développement social et participation citoyenne...).
- Appui d'un point de contact français pour animer une communauté d'échange et faire le lien entre le niveau européen et les territoires et acteurs français.

Partenaires

Anru, qui assure la gestion du programme pour le compte de l'ANCT, Commission européenne, États de l'Union européenne.





France Très Haut Débit



Objectifs

Le programme « France Très Haut Débit » vise à donner accès à tous les Français au bon haut débit fixe (minimum 8 Mbit/s) d'ici à fin 2020 et au très haut débit fixe (minimum 30 Mbit/s) d'ici à fin 2022 et à généraliser l'accès à Internet par la fibre optique à l'horizon 2025. Dans les territoires les moins densément peuplés, le programme accompagne les collectivités en charge de l'aménagement numérique dans la conception et le déploiement de réseaux d'initiative publique (RIP). Le Plan France Très Haut Débit représente un engagement de l'État à hauteur de 3,3 milliards d'euros.

Territoires ciblés

Le programme vise la couverture de l'ensemble du territoire national. Le soutien financier de l'État est ciblé sur les zones moins denses, dans le cadre de projets portés à un niveau au moins départemental.

Offre de services

- Aide individualisée à la structuration des projets de déploiement de réseaux d'initiative publique dans chaque département.
- Instruction des demandes d'aide financière déposées par les collectivités dans le cadre du cahier des charges « France Très Haut Débit – Réseaux d'initiative publique ».
- Accompagnement et suivi opérationnel du projet, animation de la communauté d'acteurs participant à la réalisation du plan.

Partenaires

État, Arcep, Banque des Territoires, associations professionnelles et de collectivités territoriales, opérateurs privés, industriels.

Nouveaux lieux, nouveaux liens

Objectifs

Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » vise à accélérer le développement des tiers-lieux partout sur le territoire. Il a pour objectifs de : favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux; donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires; faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux; impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

Territoires ciblés

Communes, EPCI, métropoles, départements, régions, porteurs de projets publics et privés.

Offre de services

- Appel à manifestation d'intérêt Fabriques de territoire (financement de 300 Fabriques de territoire à hauteur de 45 millions d'euros, soit 150 000 euros maximum par projet).
- Coordination interministérielle des programmes de soutien aux tiers-lieux et soutien à l'animation d'une communauté professionnelle des tiers-lieux.

Partenaires

État, Banque des Territoires, association France Tiers-Lieux, SGPI, Anru, Amundi, Action Logement, SNCF, associations de collectivités.



L'ANCT soutient 300 « Fabriques de territoire »

Les Fabriques de territoire sont des lieux d'innovation sociale, de transition écologique et de réinvention des modes de travail du XXI^e siècle. Ce sont des tiers-lieux ressources pour leurs territoires et/ou dans les domaines où elles ont acquis une expertise : la production et la distribution en circuit court; l'accès à la culture et l'animation culturelle locale; l'inclusion et la montée en compétences numériques; le télétravail et le coworking; l'accompagnement à la transition numérique des entreprises; l'animation d'ateliers de fabrication numérique. Les Fabriques de territoire définissent un panel de services répondant au diagnostic préalable du territoire, élaborent des outils et des méthodes partagés, fonctionnent au travers d'une gouvernance ouverte, associant les acteurs locaux et les collectivités territoriales, et fonctionnent en réseau le cas échéant organisé sous forme de consortium.



France Mobile



Objectifs

Le programme « France Mobile » consiste à mettre en œuvre le « New Deal » conclu en janvier 2018 entre le Gouvernement, l'Arcep et les 4 opérateurs mobiles pour généraliser la couverture 4G partout en France. Il assure en particulier le pilotage du « dispositif de couverture ciblée », avec pour objectif de déployer 5000 nouveaux sites en 4G par opérateur, dont une partie mutualisée, dans des zones identifiées par la puissance publique au travers d'équipes projets locales qui rassemblent collectivités territoriales et services de l'État. Le New Deal mobile représente un investissement de plus de 3 milliards d'euros.

Territoires ciblés

Les territoires non ou mal couverts en 4G, en association avec l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales.

Offre de services

- Aides aux territoires pour identifier les sites à inscrire dans le dispositif de couverture ciblée.
- Accompagnement technique et suivi opérationnel des déploiements par les opérateurs.
- Animation de la communauté d'acteurs participant à la réalisation du plan.

Partenaires

État et collectivités territoriales associés dans le cadre d'équipes projets au niveau local, Arcep, opérateurs de communications électroniques ayant pris des engagements au titre de leurs autorisations d'utilisation de fréquences.

Société numérique



Objectifs

Le programme « Société numérique » met en œuvre des actions en appui aux collectivités et acteurs de proximité pour que tous les Français bénéficient des opportunités offertes par le numérique en développant leurs usages et leurs compétences, mais aussi en leur donnant les premières clés pour être des citoyens éclairés dans la société numérique.

Le programme intervient notamment pour : accompagner vers l'autonomie et l'appropriation numériques; garantir un accompagnement humain en donnant les moyens aux aidants de combler le fossé entre les démarches administratives numérisées et les usagers; soutenir les initiatives des collectivités territoriales notamment les « Territoires d'action pour un numérique inclusif »; labelliser les initiatives destinées à aider les personnes éloignées du numérique (label « Numérique inclusif »); lutter contre toutes les formes de vulnérabilité numérique; créer des « communs numériques » en associant collectivités, acteurs publics et privés.

Territoires ciblés

Communes, EPCI, départements, régions, syndicats mixtes.

Offre de services

- Déploiement du « pass numérique » (cofinancement avec les collectivités).
- Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies numériques.
- Outillage des professionnels de l'accompagnement au numérique.
- Coordination nationale des actions en faveur de l'inclusion numérique.

Partenaires

État, Banque des Territoires, Hubs territoriaux pour un numérique inclusif, Territoires d'action pour un numérique inclusif (Tani), acteurs de la médiation numérique, acteurs du travail social, associations de collectivités, entreprises de l'économie sociale et solidaire ou de l'innovation sociale.

www.societenumerique.gouv.fr



Mission Incubateur de services numériques

.....

Objectifs

L'Incubateur vise à faciliter l'émergence rapide de services numériques au service des territoires. Comment ? En suivant l'approche beta.gouv.fr, c'est-à-dire en accompagnant la création de petites équipes autonomes qui co-construisent des services avec les collectivités territoriales pour répondre à des problématiques locales. Exemples : la mobilité en zone rurale, une boîte à outils à destination de professionnels accompagnant des usagers dans la réalisation de démarches en ligne (Aidants Connect), la détection de logements insalubres, etc. Contact : incubateur@anct.gouv.fr.

Territoires ciblés

Communes, EPCI, métropoles, départements, régions, syndicats mixtes.

Offre de services

- Construire des services numériques pour l'ensemble des programmes de l'ANCT.
- Construire des services numériques dans une logique partenariale inter-collectivités et créer des antennes territorialisées de l'incubateur.
- Trouver des solutions concrètes à des problèmes de politiques publiques et les expérimenter à petite échelle.
- Accompagner le passage à l'échelle des services numériques et la sortie d'incubation via une ingénierie de gouvernance partagée État-collectivités et partenariats public-communs.

Partenaires

État notamment beta.gouv.fr, collectivités territoriales, autres partenaires.

Pass numérique

L'État soutient le déploiement national de pass numériques. Le dispositif « Pass numérique » se matérialise par des carnets de plusieurs pass, sur le modèle des tickets-restaurants. Il donne aux bénéficiaires le droit d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés – à des services d'accompagnement numérique. En échange, la structure qui a accompagné la personne détentrice du pass numérique est contre-payée de la valeur du pass.

En pratique, les personnes reçoivent un carnet de pass numériques auprès d'une structure locale (guichet de service public, associations, travailleurs sociaux, etc.) et peuvent ensuite participer à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique. L'ANCT a lancé un appel à projets en 2019 visant à soutenir l'achat par des collectivités territoriales de pass numériques. 10,80 millions d'euros ont été mobilisés par l'État et 47 collectivités, représentant plus d'1 million de pass numériques déployés pour accompagner jusqu'à 200 000 personnes en difficulté avec le numérique. Un nouvel appel à projets de 15 millions d'euros à destination des collectivités territoriales est lancé en 2020.

LA CONCEPTION ET

LA MISE EN ŒUVRE

DES PACTES TERRITORIAUX

Certains territoires cumulent les difficultés. L'Agence leur vient en aide en déployant, au travers de contractualisations spécifiques, des moyens supplémentaires en ingénierie et un appui renforcé des services de l'État et de ses opérateurs pour les aider à rebondir et à trouver leur propre modèle de développement.



Territoires en renouveau

.....

Objectifs

L'Agence accompagne les territoires fragiles dans la définition de leur projet de territoire au travers d'une contractualisation pluriannuelle; elle oriente ses moyens pour leur permettre de rebondir et de porter un projet territorial de développement.

Au-delà des dispositifs de droit commun mobilisés sur l'ensemble du territoire national, l'État propose une approche différenciée qui concentre les moyens d'intervention pour aider ces territoires à rebondir et à retrouver le chemin de la croissance.

CONTRATS DÉJÀ SIGNÉS

- Sambre-Avesnois-Thiérache
- Creuse
- Ardennes
- Nièvre
- Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais...



Territoires ciblés

Les territoires qui cumulent les difficultés de dynamisme démographique et économiques.

Offre de services

- Accompagnement à la définition d'un projet de territoire associant l'ensemble des partenaires locaux et nationaux.

Modalités d'intervention : soutien en ingénierie de projet, mise à disposition de cadres de haut niveau pour faciliter la définition d'une stratégie partagée et la réalisation des projets locaux, et signature avec chaque territoire d'un contrat de cohésion.

- Orientation prioritaire et différenciée des moyens d'intervention de l'État pour faciliter la résolution des problèmes.

- Suivi des engagements inscrits dans les contrats, évaluation de l'impact des actions engagées.

Modalités d'intervention : en lien avec les préfets concernés, l'Agence mobilise des outils d'accompagnement, d'animation et d'évaluation.

Partenaires

État, opérateurs nationaux, Banque des Territoires, BPI France.

Accompagnement prospectif sur mesure et expérimental

L'ANCT et la plateforme partenariale de l'École urbaine de Lyon mènent ensemble des activités de formation, de recherche et de recherche-action. Ils accompagnent ainsi des territoires confrontés à des enjeux de transition écologique en mettant en œuvre des dispositifs de prospective sur mesure. Ces interventions vont de la qualification du besoin et de la formation des acteurs jusqu'à la réalisation d'enquêtes prospectives en immersion assorties d'un appui, d'une évaluation et d'une valorisation scientifique.

TERRITOIRES CIBLÉS

Territoires fragiles et confrontés à des enjeux de transition écologique.

OFFRE DE SERVICES

- Missions courtes : qualification des besoins, formation des acteurs et préfiguration de dispositifs de prospective territoriale sur mesure avec préconisation de mise en œuvre et fléchage vers des programmes et dispositifs ANCT ou tiers.
- Missions longues : accompagnement prospectif de territoires en transition dans le cadre de dispositifs expérimentaux avec appui, évaluation et valorisation scientifiques.

PARTENAIRES

École urbaine de Lyon, collectivités et opérateurs territoriaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE



Caroline Cayeux
Présidente
de l'ANCT



Vanik Berberian
Vice-président
de l'ANCT

Représentants de l'État



Marie LAJUS
Préfète de
la Charente



Olivier BENOIST
Sous-directeur
de la cohésion et
de l'aménagement
du territoire – DGCL



Bastien MEROT
Adjoint au sous-
directeur de la cohésion
et de l'aménagement
du territoire – DGCL



Nathalie VALLEIX
Directrice de cabinet
du DGCL



Pascal LEFEVRE
Chef du bureau du
logement, de la ville
et des territoires,
Direction du budget



Olivier COROLLEUR
Sous-directeur
des communications
électroniques
et des postes,
Direction générale
des entreprises



Sophie LECOINTE
Adjointe à la
cheffe du service
coordination des
politiques culturelles
et de l'innovation au
secrétariat général,
ministère de la Culture



Émilie PIETTE
Secrétaire générale,
ministère de la
Transition écologique
et solidaire, ministère
de la Cohésion
des territoires et
des Relations avec
les collectivités
territoriales



**Marie-Anne
LEVÊQUE**
Secrétaire générale de
l'Éducation nationale
et de l'Enseignement
supérieur



**Marie-Françoise
LECAILLON**
Préfète de l'Allier



**Stéphanie
DUPUY-LYON**
Directrice générale
de l'aménagement,
du logement et de
la nature (DGALN)



**Emmanuel
BERTHIER**
Préfet,
directeur général
des Outre-Mer



**Anne-Claire
MIALOT**
Préfète déléguée pour
l'égalité des chances –
Seine-Saint-Denis



Benoît FORET
Sous-directeur du
pilottage stratégique
et des territoires,
Direction générale
de la recherche et de
l'innovation (DGRI)



Sabine FOURCADE
Secrétaire générale
des ministères chargés
des affaires sociales



Isabelle ANDRIVON
Cheffe du service
de l'administration
générale et
de la stratégie,
Direction générale
des infrastructures,
des transports et
de la mer (DGITM)

Représentant de la Caisse des Dépôts



Olivier SICHEL
Directeur général
adjoint de la Caisse
des Dépôts

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements



Rachel PAILLARD

Maire de
Bouzy (51) –
AMF



Marie-Laure PHINERA-HORTH

Présidente de la
communauté du Centre
Littoral et maire de
Cayenne (973) – AdCF



Patrick WEITEN

Président du conseil
départemental
de Moselle (57) – ADF



Jean ROTTNER

Président du conseil
régional du Grand Est –
Régions de France



Caroline CAYEUX

Maire de Beauvais (60) –
Villes de France



Vanik BERBERIAN

Maire de Gargilesse-
Dampierre (36) – AMRF



Thierry FALCONNET

Maire de Chenôve (21) –
AMVBF / Ville & Banlieue



Jean-Luc MOUDENC

Maire de Toulouse (31),
président de Toulouse
Métropole – France urbaine



Christophe BOUILLON

Maire de Barentin (76)
– APVF



Patrick GENRE

Maire de Pontarlier (25)
– Anem

Représentants du Parlement



Yolaine DE COURSON

Députée
de la Côte-d'Or



Jérôme NURY

Député
de l'Orne



Louis-Jean DE NICOLAY

Sénateur
de la Sarthe



Françoise LABORDE

Sénatrice
de Haute-Garonne

Représentants du personnel



Christophe GIRARD

CGT



Luc FARALDI

CFDT

Membres à voix consultative



Stanislas BOURRON

Directeur général des
collectivités locales,
commissaire du
Gouvernement



Valérie MANCRET- TAYLOR

Directrice générale
de l'Anah



Olivier KLEIN

Président de l'Anru,
maire de Clichy-sous-
Bois (93)



Arnaud LEROY

Président
de l'Ademe



Pierre JARLIER

Président du Cerema,
maire de Saint-Flour
(15)

Représentant du Cese



Djamila HADDOU

Conseillère citoyenne
– Lyon 8^e

Votre contact :

le préfet de votre département

Retrouvez l'Agence sur :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

20, avenue de Ségur, 75007 Paris



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**